

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 825 132 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

25.02.1998 Bulletin 1998/09(51) Int Cl.⁶: **B65D 85/04, B65D 85/672**(21) Numéro de dépôt: **97401939.0**(22) Date de dépôt: **14.08.1997**

(84) Etats contractants désignés:

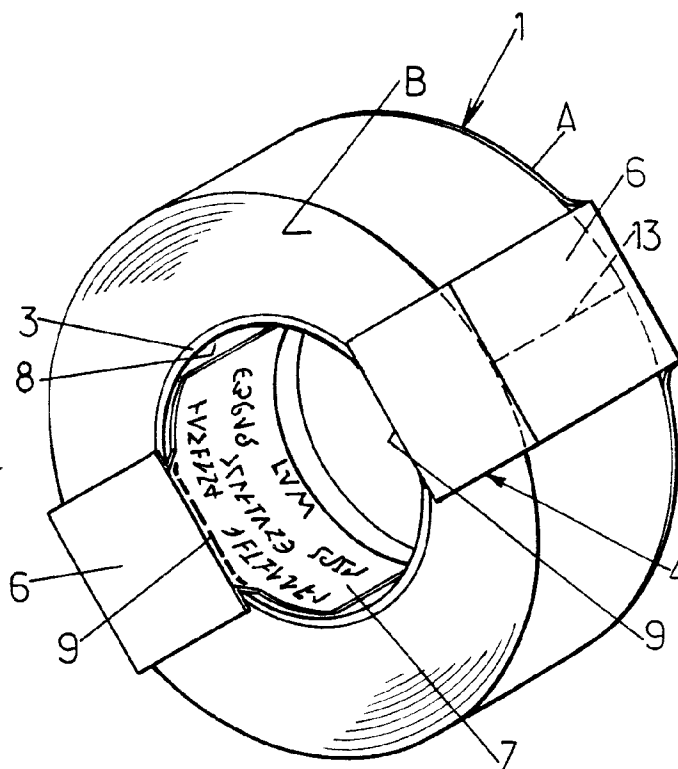
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV RO SI(30) Priorité: **16.08.1996 FR 9610255**(71) Demandeur: **Etablissements Gergonne GPI
01101 Oyonnax (FR)**(72) Inventeur: **Combaz, Pierre,
c/o Etabliss. Gergonne GPI
01101 Oyonnax Cedex (FR)**(74) Mandataire: **Gorrée, Jean-Michel
Cabinet Plasseraud,
84, rue d'Amsterdam
75440 Paris Cédex 09 (FR)**(54) **Emballage pour un rouleau de matériau en bande ou en fil**

(57) Emballage (4) pour un rouleau (1) de matériau en bande ou en fil (2), cet emballage comportant au moins un flasque (5) au contact d'un des flancs (A) du rouleau, caractérisé en ce que le flasque (5) comporte au moins deux extensions formant pontets (6) situés en regard de deux zones sensiblement opposées du rou-

leau (1) et agencés pour être pliés autour du rouleau pour rejoindre l'autre flanc (B) du rouleau et en ce qu'au moins une patte (7, 11) solidaire desdits pontets (6) est rabattue contre la face intérieure (8) du rouleau et solidarisée à celle-ci, ce grâce à quoi, après déchirure des pontets et enlèvement de l'emballage, la patte reste solidarisée à la face intérieure du rouleau.

FIG.2.

Description

La présente invention concerne des perfectionnements apportés aux emballages pour un rouleau de matériau en bande ou en fil, cet emballage comportant au moins un flasque au contact d'un des flancs du rouleau.

Actuellement, il est connu d'adjoindre au rouleau de matériau en bande ou en fil au moins un flasque, notamment en carton, disposé au contact d'un flanc du rouleau, qui comporte toutes les inscriptions nécessaires à l'identification du produit commercialisé (marque, identification du fabricant, caractéristiques du produit, code barre, mode d'emploi et éventuellement de conservation du produit, etc.). A la fois pour maintenir le flasque assemblé au rouleau et pour empêcher les clients de toucher au rouleau, et notamment à l'amorce de la bande ou du fil, l'ensemble est enrobé dans une enveloppe en matière plastique transparente.

Un inconvénient important de cet état de la technique réside dans le fait que, une fois l'emballage transparent ouvert en vue d'une première utilisation de la bande ou du fil, le flasque est souvent jeté ou égaré par l'utilisateur, de sorte que, si le rouleau n'a été entièrement employé, l'utilisateur ne dispose plus des informations nécessaires (composition et surtout mode d'emploi du produit) pour un emploi ultérieur de la fin du rouleau.

De plus, le mode d'emballage connu est coûteux puisqu'il comprend au moins un flasque et une enveloppe en matière plastique.

L'invention a donc essentiellement pour but de remédier à ces inconvénients et de proposer un emballage plus économique et qui permette de conserver à demeure sur le rouleau au moins une portion d'emballage comportant les informations essentielles.

A ces fins, un emballage tel que mentionné au préambule se caractérise essentiellement, étant agencé conformément à l'invention, ce que le flasque comporte au moins deux extensions formant pontets situés en regard de deux zones sensiblement opposées du rouleau et agencés pour être pliés autour du rouleau pour rejoindre l'autre flanc du rouleau et en ce qu'au moins une patte solidaire desdits pontets est rabattue contre la face intérieure du rouleau et solidarisée à celle-ci.

Il suffit alors que la ou les pattes comporte au moins les inscriptions indispensables relatives au produit (par exemple composition, mode d'emploi) pour que l'utilisateur puisse correctement employer le produit jusqu'à épuisement du contenu du rouleau sans se soucier de conserver le flasque. De plus, l'emballage est désormais constitué pour l'essentiel uniquement par le ou les flasques habituellement (mais non exclusivement) en carton, et l'on fait alors l'économie de l'enveloppe en matière transparente de l'emballage antérieur.

Dans un premier mode de réalisation, préféré, les deux pontets sont en forme de ruban allongé pour être pliés autour du rouleau et leurs extrémités libres respec-

tives forment deux pattes rabattues solidarisées à la face intérieure du rouleau ; avantageusement alors, les pattes constituées par les extrémités libres des pontets sont élargies par rapport à la partie restante des pontets.

Dans un second mode de réalisation possible, les deux pontets se rejoignent pour former un second flasque au contact de l'autre flanc du rouleau, et ledit second flasque possède au moins une portion centrale découpée et rabattue vers l'intérieur du rouleau pour constituer la susdite patte solidarisée à la face intérieure du rouleau.

Dans tous les cas et quelle que soit la forme du contour extérieur du rouleau, notamment lorsque le rouleau est rond, le ou chaque flasque est de forme circulaire, avantageusement avec un diamètre approximativement égal à celui du rouleau de forme ronde.

De préférence, chaque patte est collée sur la face intérieure du rouleau. En particulier, lorsque le rouleau comporte un mandrin tubulaire sur lequel est enroulé le matériau en bande ou en fil, chaque patte est solidarisée sur la face intérieure du mandrin.

Il est en outre très avantageux que l'un des pontets passe devant l'amorce de la bande de matériau en rouleau et empêche de toucher à ladite amorce avant l'enlèvement de l'emballage. On assure ainsi la protection de l'amorce de la bande ou du fil, fonction antérieurement dévolue à l'enveloppe en matière plastique transparente.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui suit de certains mode de réalisation particuliers donnés uniquement à titre d'exemples nullement limitatifs. Dans cette description, on se réfère au dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 montre une face d'un rouleau d'un matériau en bande muni d'un emballage agencé conformément à l'invention ;
- la figure 2 montre la face opposée du rouleau de la figure 1 avec l'emballage agencé conformément à un premier mode de réalisation préféré de l'invention ; et
- la figure 3 montre la face opposée du rouleau de la figure 1 avec l'emballage agencé conformément à un second mode de réalisation de l'invention.

En se référant tout d'abord à la figure 1, il y est représenté un rouleau 1 d'un matériau par exemple en bande, cette bande 1 étant souvent enroulée autour d'un mandrin central 3 par exemple en carton ou en matière plastique.

A ce rouleau 1 est associé un emballage 4 comportant un flasque 5 situé au contact d'un flanc A du rouleau. L'emballage est en général réalisé de façon économique en carton mince, mais peut également être constitué en tout autre matériau (matière plastique) si besoin en est. De façon en soi connue, le flasque 5 comporte, imprimées, diverses informations (marques, identification du fabricant, code barres, constitution du

matériau, mode d'emploi,...).

Le rouleau peut présenter un contour de toute forme souhaitable, par exemple triangulaire, carrée, hexagonale, mais une forme ronde est généralement adoptée. Le flasque 5 peut présenter une forme analogue ; toutefois, le flasque 5 est en général circulaire, avec un diamètre pouvant être approximativement égal à celui du rouleau de forme ronde.

Le flasque 5 comporte au moins deux extensions 6 formant pontets qui sont situés en regard de deux zones opposées du rouleau (diamétralement opposées si le rouleau est rond, comme montré à la figure 1) et qui sont pliés autour du rouleau pour rejoindre l'autre flanc opposé B du rouleau 1.

Les figure 2 et 3 montrent l'autre face B du rouleau 1, avec respectivement deux modes de réalisation possibles de l'emballage 4.

A la figure 2 est montré un mode de réalisation préféré, selon lequel les pontets 6 sont entièrement en forme de ruban allongé ou de bande, pliés autour du rouleau jusqu'à l'intérieur de celui-ci ; les extrémités libres respectives des pontets 6 forment deux pattes 7 rabattues contre la face intérieure 8 du rouleau (constituée ici par la face intérieure du mandrin d'enroulement 3) ; les deux pattes 7 sont solidarisées (notamment par collage) à ladite face 8. De préférence, les pattes terminales 7 sont élargies par rapport à la partie restante des pontets 6, de manière à présenter une surface suffisante pour l'inscription d'au moins les informations essentielles (composition et mode d'emploi du produit en bande, par exemple) figurant déjà sur le flasque 5.

Lors de la première utilisation du matériau en bande 2, l'utilisateur déchire ou découpe les pontets, au niveau du bord 9 définissant les pattes 7, les deux pattes restant collées à demeure sur la face interne du rouleau.

A la figure 3 est représenté un autre mode de réalisation, selon lequel les deux pontets 6 rejoignent, du côté du flanc opposé B du rouleau, un second flasque 10 accolé audit flanc B. La zone centrale de ce second flasque 10 est découpée de manière à faire apparaître au moins une patte 11 qui est rabattue à l'intérieur du mandrin 3 et solidarisée, notamment par collage, à la face interne 8 de celui-ci. Pour utiliser le matériau en bande, on déchire ou découpe le second flasque le long de la pliure 12 de la patte, éventuellement en déchirant également au moins un pontet 6.

Un emballage agencé conformément à l'invention offre en outre l'avantage que la ou les pattes solidarisées au rouleau empêchent l'emballage de tourner par rapport au rouleau : il est alors souhaitable de disposer l'emballage sur le rouleau de manière qu'un des pontets 6 recouvre étroitement l'amorce 13 de la bande ou du fil enroulé, empêchant ainsi les clients de toucher à cette amorce lorsque le rouleau est proposé à la vente.

Enfin, grâce aux dispositions prévues conformément à l'invention, l'emballage 4 suffit à lui seul pour que le rouleau 1 puisse être mis en vente de façon sûre, et il n'est plus besoin d'avoir recours à l'enveloppe en ma-

tière transparente utilisée antérieurement, ce qui permet une économie sensible pour des produits de très grande diffusion.

Comme il va de soi et comme il résulte déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes d'application et de réalisation qui ont été plus particulièrement envisagés ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

Revendications

1. Emballage (4) pour un rouleau (1) de matériau en bande ou en fil (2), cet emballage comportant au moins un flasque (5) au contact d'un des flancs (A) du rouleau, caractérisé en ce que le flasque (5) comporte au moins deux extensions formant pontets (6) situés en regard de deux zones sensiblement opposées du rouleau (1) et agencés pour être pliés autour du rouleau pour rejoindre l'autre flanc (B) du rouleau et en ce qu'au moins une patte (7, 11) solidaire desdits pontets (6) est rabattue contre la face intérieure (8) du rouleau et solidarisée à celle-ci, ce grâce à quoi, après déchirure des pontets et enlèvement de l'emballage, la patte reste solidarisée à la face intérieure du rouleau.
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux pontets (6) sont en forme de ruban allongé pour être pliés autour du rouleau et en ce que leurs extrémités libres respectives forment deux pattes rabattues (7) solidarisées à la face intérieure (8) du rouleau.
3. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les pattes (7) constituées par les extrémités libres des pontets (6) sont élargies par rapport à la partie restante des pontets.
4. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux pontets (6) se rejoignent pour former un second flasque (10) au contact de l'autre flanc (B) du rouleau, et en ce que ledit second flasque (10) possède au moins une portion centrale découpée rabattue vers l'intérieur du rouleau pour constituer la susdite patte (11) solidarisée à la face intérieure (8) du rouleau.
5. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque flasque (5, 10) est de forme circulaire.
6. Emballage selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque flasque circulaire (5, 10) a un diamètre approximativement égal à celui du rouleau (1) de forme ronde.
7. Emballage selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 6, caractérisé en ce que chaque patte (7, 11) est collée sur la face intérieure (8) du rouleau (1).

8. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le rouleau (1) comporte un mandrin tubulaire (3) sur lequel est enroulé le matériau en bande et en ce que chaque patte (7, 11) est solidarisée sur la face intérieure (8) du mandrin (3). 5
10

9. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'un des pontets (6) passe devant l'amorce (13) de la bande (2) de matériau en rouleau et empêche de toucher à ladite amorce avant l'enlèvement de l'emballage (4). 15

10. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'emballage (4) est constitué en carton. 20

11. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'au moins la face visible de la ou des pattes (7, 11) solidarisée à la face intérieure du rouleau est revêtue d'inscriptions, notamment du mode d'emploi du matériau en bande. 25

30

35

40

45

50

55

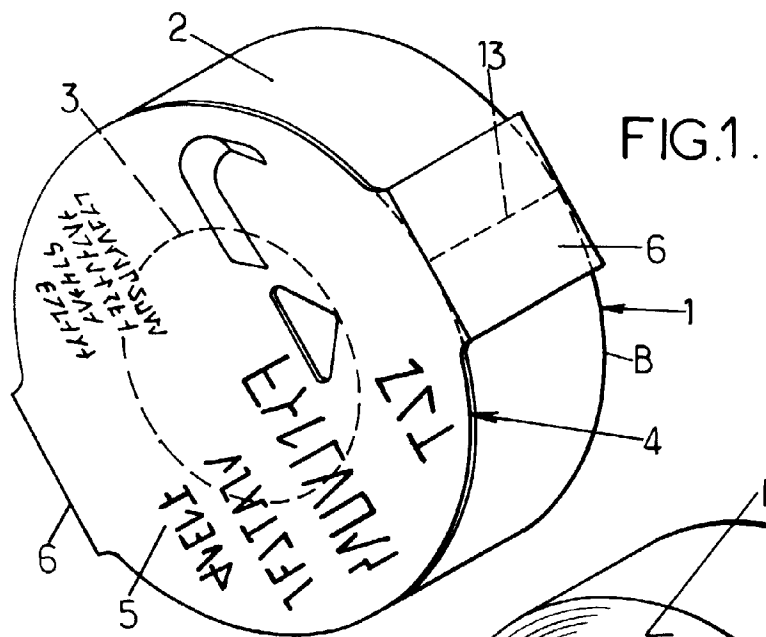


FIG. 2.

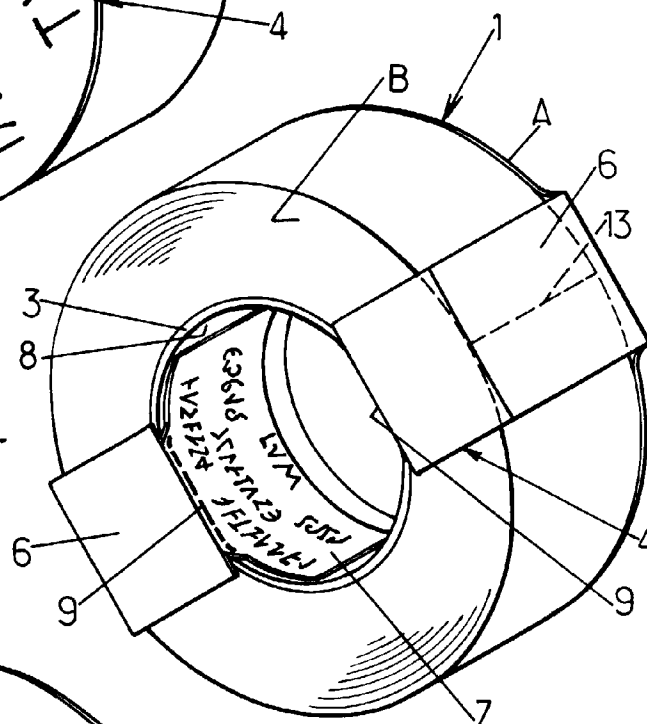


FIG. 3.

